

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-036

**Approuvant la signature d'un avenant n°1 de moins-value au marché de Travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 2 – Métallerie - représenté par la société COSTANZA**

**VU** l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**VU** la décision n°2023-234 en date du 15 novembre 2023 approuvant la signature d'un marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 2 – Métallerie - représenté par la société COSTANZA ;

**CONSIDERANT** que neuf mètres linaires ne sont plus utiles suite à la surélévation du mur en meulière conservé ;

**CONSIDERANT** qu'il y a donc lieu de signer un avenant n°1 de moins-value au marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 2 – Métallerie - représenté par la société COSTANZA ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Un avenant n°1 au marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 2 – Métallerie - est signé avec la société COSTANZA GREGORY - 22 RUE DU MOULIN DE CACHAN- 94230 CACHAN.

**ARTICLE 2**

Cet avenant n°1 concerne une moins-value. Suite à une surélévation du mur en meulière conservé, 9 mètres de linaires de panneaux sont en trop par rapport au marché de base.

**ARTICLE 3**

Le montant de l'avenant N°1 est de -1 500 € HT soit -1 500 € TTC.

Le montant total du marché s'élève donc à 29 180 € HT soit 29 180 € TTC.

**ARTICLE 4**

La dépense de moins-value est inscrite au Budget Ville 2024.

**ARTICLE 5**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la Comptable Publique.

Fait à Marcoussis, 16 février 2024,

Le Maire  
Olivier THOMAS

